

Compte rendu du conseil municipal du 02/09/2021



Adrien BERTRAND.	Geneviève MOULINS-DAUVILLIERS
André CHAUVIN	Christian RIGAUD
Emmanuelle FOLCHER	Alain SCHOULZ
Anaïs FRAUD, secrétaire de séance.	Peter VERBRUGGEN
Christine LAGRANGE absente excusée, donne pouvoir à G. Moulins-Dauvilliers	Sébastien VITEAU, rédacteur du compte-rendu.
Pascale MATRAS	

Ouverture de la séance à 20h00

ORDRE DU JOUR :

- 1-Approbation du précédent compte-rendu.
- 2-Délibération sur l'adhésion au service mutualisé de confection des repas.
- 3-Délibération sur l'étude de sécurisation de la ressource en eau.
- 4-Délibération sur la convention avec la CCVD pour le personnel de service.
- 5-Adressage postal, conventionnement possible avec la Poste
- 6-Conventionnement CDG26 (plus d'options).
- 7-Organisation de la journée citoyenne.
- 8-Questions diverses demande de compteurs d'eau.

Une délibération concernant la convention avec le SDED est ajoutée à l'ordre du jour.

1-Approbation du précédent compte-rendu.

Adopté à l'unanimité

2-Discussion sur l'adhésion au service mutualisé de confection des repas.

Après une réunion avec la CCVD, il y aura une rencontre avec les communes du RPI. Il y a neuf communes qui pourraient adhérer, pas forcément tout de suite. Ça nécessitera un investissement pour garder la chaîne de froid et chauffer les plats dans un local séparé. On propose d'expliquer le sujet aux familles pour un vote de délibération avant décembre.

3-Délibération sur le transfert de compétences « éclairage public » au SDED.

Le coût du transfert est de 7.5€ par point lumineux pour l'audit sur l'installation. Ensuite 25.5€ annuels par point lumineux. En cas d'investissement la part communale revient à 12.5€ par habitant. La convention avec le SDED est signée pour huit ans. Dès la prise de compétence par le service et après audit, le SDED prend en charge les dépannages et l'entretien de l'éclairage public de la commune.

Au vote pour à l'unanimité.

4-Délibération sur l'étude de sécurisation de la ressource en eau.

Lecture du document par Mme la Maire, du projet de délibération et de l'avenant n°1 concernant l'attribution du marché d'étude puis de la validation du pilotage de groupement de commande par la commune de Chabrières.

Le coût global de l'étude est évalué à 160 000€. Viennent ensuite 80% de subventions possibles et le reste est partagé entre les communes adhérentes au projet d'interconnexion des réseaux d'eau potable. (Partage au prorata du nombre d'habitants). Le reste à payer pour Soyans serait de 5315.35€.

Au vote pour à l'unanimité.

5-Délibération sur la convention avec la CCVD pour le personnel de service.

En juillet a été voté la mise à disposition de personnel dans le cadre de la mutualisation des services. Vote le 20/07 par la CCVD. Nous devons délibérer pour conventionner avec la CCVD. Ainsi l'entretien des locaux communaux se fera par du personnel CCVD qui sera ensuite facturé à la commune.

Pour 5h30/semaine annualisés, coût du salaire + charges +5% de frais de gestion.

Au vote pour à l'unanimité.

6-Adressage postal, conventionnement possible avec la Poste

Certaines maisons n'ont pas de numéro ou la numérotation est fausse. L'immeuble de Talon par exemple, où les numéros sont communs. Il y aura aussi la modification des noms de rues et chemins. Peter Verbruggen prend le dossier en charge pour vérifier et rectifier les erreurs.

7-Conventionnement CDG26 (plus d'options).

Il s'agit de conventionner pour le médical des salariés de la commune. Pour l'instant le centre de gestion s'occupe de l'administratif. Les salariés font leur visite médicale à la médecine du travail classique. Nous attendons les décisions et modalités prises par le département, en janvier 2022 avant de conventionner.

8-Organisation de la journée citoyenne.25/09/21

Nettoyage du village, pose d'enrobé (bouchage des trous), panneau de signalisation affichage public. Horaires :8h/12h.

8-Questions diverses

-Demande de compteurs d'eau. Plusieurs en attente.

Fin du conseil

21h50